



Centre de formation



Programme de formation
Prévention - Sécurité d'ordre électrique.
Formation aux travaux sous tension basse tension.
TST BT Aérien (AER)
Maintien du professionnalisme
Durée : 3 jours

TECH 0020/3244

Contributions attendues de la formation

Dans le cadre de la Recommandation du Comité des TST, le maintien du professionnalisme a pour but de contribuer au maintien des compétences et du professionnalisme des opérateurs dans le domaine des TST BT.

Cohérence de l'action

Cette action constitue un maintien du professionnalisme au TST BT pour les personnes disposant du module type **aérien**.

Public concerné

Toute personne formée aux Travaux Sous Tension module aérien, âgée de plus de 18 ans, apte médicalement à travailler sous tension, ayant des connaissances et une pratique régulière des TST conformément à la recommandation du Comité TST dans le domaine des travaux visés.

Pré-requis

Le stagiaire doit être habilité B1T.

La présentation du titre d'habilitation du stagiaire conditionnera l'accès au module de maintien du professionnalisme dans le type d'ouvrage concerné.

Le stagiaire doit avoir suivi le ou les modules de formations initiales correspondant aux objectifs du maintien du professionnalisme.

La présentation d'attestations de formations initiales et d'un carnet de suivi de l'activité permet de s'assurer du respect de cette exigence

La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés et d'être en possession de la dernière version des Conditions d'Exécutions du travail en BT, validée par le Comité TST.

Positionnement dans un cursus

Ce maintien du professionnalisme constitue un prolongement de la formation initiale aux Travaux Sous Tension. Cette formation est recommandée :

- tous les 3 ans
- après un manque de la pratique dans la fonction d'opérateur TST (6 mois par exemple)
- après avoir constaté des lacunes lors du contrôle annuel des niveaux d'habilitation

Objectifs de formation

Le maintien du professionnalisme est un élément clé de la boucle d'amélioration continue qui complète une pratique régulière de l'opérateur. Il permet une remise à niveau des connaissances et du geste métier des opérateurs au regard des dérives constatées par les employeurs lors des visites de chantiers.

Lors du maintien du professionnalisme les démarches suivantes devront être abordées :

- mise en situation du stagiaire afin de détecter les écarts lors de la réalisation d'un exercice, à partir des écarts constatés, apporter les mesures correctives en s'appuyant sur les documents réglementaires,
- mesurer l'efficacité des actions correctives lors de la réalisation d'exercices pratiques,
- présentation de l'accidentologie TST BT du type d'ouvrage concerné sera réalisée.

N.B. : Ce maintien du professionnalisme est un regroupement de modules spécifiques et intégrera au minimum un exercice de chaque module initial.

Conditions de réussite et de transfert

Une évaluation portant sur la connaissance des procédures et la réalisation pratique sera réalisée lors des différentes mises en situation.

Elle permettra, à partir d'une liste de critères spécifiques et validée par le comité des TST, de déterminer l'aptitude ou la non aptitude du stagiaire à pratiquer les activités sous tension citées dans les objectifs de formation.

Le centre de formation délivrera en conséquence à l'employeur du participant, l'appréciation motivée qui en découle.

Conditions d'organisation et de fonctionnement (moyens pédagogique mis en œuvre)

• **Compétences des formateurs**

Une procédure de contrôle des formateurs est mise en place dans le cadre de la certification ISO 9001 du Centre de Formation. Ils possèdent au minimum un baccalauréat de technicien ou un niveau équivalent acquis par expérience professionnelle du métier de monteur électricien en travaux en hauteur. Les formateurs ont tous suivi une formation pédagogique initiale et sont recyclés tous les 2 ans. Ils sont regroupés, si nécessaire, par le responsable du Centre de Formation afin de maintenir la cohérence technique et réglementaire du Centre de Formation.

• **Moyens pédagogiques**

- Utilisation de supports vidéo et informatiques
- Utilisation de documents réglementaires (code du travail, décrets, normes)
- Mise en situation réelle pour mettre en œuvre, d'une manière pratique, les différentes techniques
- La formation se fera sur les installations du Centre de Formation d'Électricité de Strasbourg

• **Composition du groupe**

6 stagiaires minimum / 8 stagiaires maximum

• **Lieu du stage**

Électricité de Strasbourg - Centre de formation
5, rue André Marie Ampère 67450 MUNDOLSHEIM

• **Durée du stage**

3 jours de 7 heures, soit 21 heures au total.

• **Horaires**

08h00 à 12h00 – 13h00 à 16h00

• **Encadrement du stage**

2 formateurs

Modalités d'évaluation

Évaluation durant le stage : Évaluation du savoir sur la réglementation des TST et la maîtrise du geste technique

Évaluation sortie de stage : QCM individuel, analyse et corrigé

Évaluation à chaud du stage par le stagiaire

Synthèse de stage établie par le formateur

Forme de validation des acquis

- À l'issue du maintien du professionnalisme, le centre de formation délivre à l'employeur une appréciation sur le maintien du professionnalisme dans le type d'ouvrage visé par le maintien du professionnalisme
- Attestation de stage

Contenu de la formation

- Accueil, objectifs du stage
- Rappel norme NF C18-510 et focus sur les principes de base des TST BT (Chapitre 8)
- Présentation de l'accidentologie TST BT
- Travaux pratiques et apport de mesures correctives en s'appuyant sur les documents réglementaires
- Évaluation théorique et corrigé
- Synthèse

Conditions financières et matérielles

Coût par stagiaire : 1 200 € H.T.

Pour les formations d'une journée ou plus, le repas méridien est compris dans la prestation de formation.

Contact

Centre de Formation d'Électricité de Strasbourg

☎ : 03.88.20.65.25

Fax : 03.88.20.65.13

Mél : centre.formation@es.fr

Modalités de révisions du programme de formation

Suivant l'évolution :

- des techniques,
- des matériels,
- de la réglementation.